



C'est reparti !



En ce mois de septembre, nos écoliers, comme nos associations, ont repris le chemin des cours. Cette rentrée était particulière, puisqu'elle voyait la réouverture d'une troisième classe à l'école maternelle. Quant à nos associations, de nombreux visiteurs se sont pressés à la Grange afin de découvrir ou redécouvrir les nombreuses activités proposées par celles-ci. Un double temps fort pour notre village qui aura montré, une fois de plus, à quel point vie scolaire et vie associative sont riches et variées et combien elles contribuent au rayonnement de notre commune.

Le retour de la Randodine !

Plus de 140 personnes se sont retrouvées le samedi 10 septembre pour participer à la Randodine.

Organisée par « Sauvons le Patrimoine de Sermaise » et sa dynamique présidente, Isabelle Daviot, cette randonnée semi nocturne se voulait aussi une balade gourmande qui permettait d'arpenter les chemins à travers les bois, les champs et les rues de notre village.

Le parcours, diversifié et accessible, concocté par Michel Rousseau, agrémenté d'une halte à la fois réparatrice et culturelle du côté de Mondétour, aura fait l'unanimité auprès de tous les marcheurs.



Entretien des fossés

Les violents orages de cet été nous ont rappelé combien l'entretien des fossés et des regards est primordial pour assurer un bon écoulement des eaux et réduire ainsi les risques d'inondation.

C'est ainsi qu'un curage en profondeur a été réalisé rue des Roseaux sur le fossé attenant à la route ainsi qu'à Montflich, chemin de la Grande Ruelle.

En retirant les éléments indésirables tels que les branches d'arbre, les amas de terre, de sable ou de graviers, cela permet au fossé de retrouver son état initial et de restaurer sa fonctionnalité hydraulique.

Nous rappelons cependant que l'entretien des caniveaux et trottoirs incombe aux occupants des maisons et immeubles riverains de la voie publique.



Nuisances sonores

et aboiements de chien : que faire ?

De nombreux constats sur la commune et des plaintes de résidents nous conduisent à effectuer cette information.

L'aboiement d'un chien est un comportement normal de l'animal.



Cependant, trop fréquent ou trop répétitif ou trop intensif, il constitue un trouble de voisinage aussi bien de jour que de nuit (Article R1336-5 du code de la santé publique).

Le propriétaire est responsable des dommages causés (article 1385 du code civil).

Ces critères permettent à une personne se sentant atteinte dans sa tranquillité de demander au propriétaire de l'animal de le faire taire.

Agir contre ces troubles :

- Etape 1 : Informer le propriétaire de la gêne ressentie ;
- Etape 2 : Effectuer une mise en demeure de faire cesser le trouble : lettre simple puis lettre recommandée avec AR ;
- Etape 3 : Faire constater la nuisance par la Gendarmerie : le constat peut donner lieu à l'établissement d'un procès-verbal et à une amende de troisième classe (450 €) ;
- Etape 4 : Porter plainte et engager une procédure judiciaire au civil ou au pénal : amende, dommages et intérêts, obligation de travaux d'isolation ...

Nota : De nuit, les aboiements peuvent être assimilés à un tapage nocturne sanctionnable d'une amende de 68 €.

Sensibilisation sécurité à l'attention des aînés

Avec la brigade de Gendarmerie de Saint-Chéron, nous organisons une séance d'information et de sensibilisation à la sécurité à l'attention de nos aînés, le vendredi 21 octobre 2022 de 16h00 à 18h00, à la Grange de Sermaise (Avenue Paul Blot).

Les aînés du Val Saint Germain et de Villeconin seront également invités à se joindre à nous.



Sortie Clamévasion

L'association Clamévasion vous propose une sortie à Rambouillet le 20 octobre prochain.

Au programme, visite du musée Raymond Devos, déjeuner dans un restaurant du centre-ville puis visite libre du château de Rambouillet et de son parc.

Renseignements et réservations auprès de **Dominique Poullier au 06 87 52 08 01**



Fête du foot



Prévu initialement le 18 juin dernier, mais reporté en raison de la canicule, le tournoi Parents/Enfants organisé par le Football Club Sermaise Roinville s'est tenu le 10 septembre dernier au stade de Sermaise.

Toutes les catégories d'âge, des plus petits aux plus grands, se sont retrouvées dans différentes équipes à l'occasion d'une compétition amicale où rivalisaient bonne humeur et convivialité.

Le tout sous la houlette de Gérard et Jacqueline Besse, inamovibles dirigeants du club, qui s'investissent sans compter, avec l'aide de tous les éducateurs bénévoles, dans l'association depuis de nombreuses années.

Monsieur Boyer, Président de la CCDH, ainsi que Madame Hautefeuille et Monsieur Bellinelli, respectivement maires de Sermaise et de Roinville, étaient également présents, témoignant ainsi leur soutien au FCSR qui, pour la petite histoire, fêtera ses 30 ans l'année prochaine.

50 ans, ça se fête !



C'est en 1972, ce qui en fait l'une des plus anciennes associations de notre village, qu'a été fondée « Sermaise Environnement », qui œuvre depuis un demi-siècle pour la protection de l'environnement de notre commune.

Afin de fêter comme il se doit cet événement, une grande journée est prévue à la Grange le samedi 15 octobre 2022 de 10h00 à 18h00.

Différentes animations, expositions et autres tables rondes vont être proposées à cette occasion.

L'entrée sera gratuite, n'hésitez pas à venir nombreux.

Animations Bibliothèque

Du 5 au 19 octobre, la bibliothèque de Sermaise vous propose une exposition de livre pop-up.



Le principe ?

Une mise en scène en relief de vos séances de lecture grâce à une sélection de livres animés.

A la fois magique, féérique, voire surprenant, le pop-up fascinera petits et grands par ses qualités esthétiques et son intérêt ludique et pédagogique.

Est-il encore besoin de préciser que toutes ces animations sont bien sûr gratuites ?

Alors à bientôt à la bibliothèque !

Les mares de Sermaise



Éléments naturels de notre commune, les mares font partie du patrimoine de Sermaise.

Autrefois, elles permettaient l'abreuvement des animaux des fermes et de disposer de réserves d'eau en cas d'incendie.

Aujourd'hui, elles ont davantage vocation à collecter les eaux de pluie et de ruissellement.

Ces mares hébergent une faune et une flore variées et parfois rares.

Malgré l'épisode de sécheresse de cet été, nos mares ne se sont pas asséchées et le gros orage de la fin août a permis de rehausser les niveaux d'eau.

La commune, qui souhaite valoriser ce patrimoine environnemental, sollicite régulièrement l'avis des experts du Syndicat de L'Orge pour l'entretien et la mise en valeur de ces espaces naturels.

Aussi, début septembre, le Syndicat de L'Orge a effectué un diagnostic des 5 mares communales, confirmant leur bon « état de santé » et préconisant uniquement l'arrachage partiel d'une partie de la végétation (massettes, roseaux, et pesse d'eau) aux mares à la folle, de la chapelle de Blancheface et du Mesnil afin d'éviter une sur-densification de ces espèces végétales qui ont, rappelons-le, des fonctions essentielles telles que l'habitat de la biodiversité, la filtration et l'oxygénation de l'eau.

Ces chantiers d'entretien seront réalisés d'ici la fin de l'année.

Le coin des entrepreneurs de Sermaise

Accord-Sérénité

Reiki

Reiki Animal

Hypnose

Accompagnement Bien-être



Marion Delavaux, votre nouvelle praticienne bien-être s'installe sur Sermaise.

Praticienne vérifiée et validée par Médoucine, j'ouvre mon cabinet sur Sermaise, vous proposant mes services de soins énergétiques pour tous les êtres, ainsi que l'accompagnement en hypnose pour votre mieux être, votre sérénité, ou simplement pour un moment de détente.

538 rue des Sources
06 11 02 16 03

contact@accord-serenite.fr
www.accord-serenite.fr